

Pour sortir la tête de l'eau, CHANGEONS L'ECOLE !



Pour tous les jeunes en grande difficulté scolaire, pour leur formation, pour contribuer à la réussite de leur insertion sociale, humaine, professionnelle, nous voulons assurer l'avenir des Segpa et de leurs personnels.



Pour améliorer nos conditions de travail et reconnaître notre métier :

Le SNUipp-FSU réaffirme :

- **la nécessité d'une structure Segpa à quatre niveaux minimum**, avec des moyens propres, une direction à temps plein et des enseignants, des directeurs, formé-es à la grande difficulté scolaire,
- **La nécessité de revaloriser la fonction de directeur ou directrice chargé-e de Segpa** en définissant leur rôle au sein des différentes instances (CP, CDOEA, Réunions de bassins et de district, MDPH...),
- **La nécessité de requalifier le DDEEAS** afin de permettre à chaque titulaire de diriger tous les établissements d'enseignement adapté et spécialisés,
- **La nécessité d'augmenter le nombre de départs en formation** à la hauteur du nombre de postes vacants,
- **La nécessité urgente de revaloriser le régime indemnitaire des DACS** par le retour de l'IS (indemnité 147) et le paiement de l'ISAE pour toutes et tous. L'accès aux logements de fonction doit aussi être de droit.



Avec le SNUipp-FSU,
sortons la tête de l'eau.

Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre

Changeons l'école, votons !



CHOISIR LE SNUipp, C'EST AGIR POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ADAPTE !

Le contexte a changé depuis les élections professionnelles de 2014, époque où se négociait la réécriture de la circulaire concernant les Segpa. Le rapport de l'Inspection Générale (Delaubier 2013) et le rapport de la députée Tolmont (2014) ont valorisé l'action des Segpa dont les qualités reposaient sur son organisation en structure, son équipe pédagogique restreinte et cohérente d'enseignants spécialisés. C'est dans ce contexte que la circulaire d'octobre 2015 a été négociée et a confirmé les Segpa dans leurs missions, réaffirmant le rôle et les fonctions des directeurs et directrices. **Pourtant, depuis 2015, l'affaiblissement de nos structures est perceptible dans notre travail au quotidien.**

- Expérimentations d'inclusions totales imposées aux équipes et validées sans qu'aucun bilan sérieux n'en ait été tiré,
- Organisation de la chute des effectifs (moins 25% en deux ans) par des CDO fixant arbitrairement des effectifs plafonds,
- Réduction des dotations en 2016 (moins 7HP) et refus de nous attribuer les heures marges de la réforme du collège,
- Modification du régime indemnitaire des enseignants entraînant une perte de salaire,
- 11 suppressions de postes en 2018, obligeant à des cours doubles sur deux cycles différents.

La dévalorisation progressive de la fonction de DACS qui s'ensuit constitue une attaque inadmissible des spécificités de l'enseignement adapté :

- Les départs en formation ne sont pas à la hauteur des besoins : 7 départs en 2018 pour plus d'une vingtaine postes vacants. Outre le turn over accru, les recrutements directs par les IEN sont sujets à toute sorte de dérives : que penser de faisant fonction n'ayant aucune expérience dans l'enseignement spécialisé et n'ayant, de ce fait, pas vocation à préparer le DDEEAS ?
- Le refus de paiement de l'ISAE aux DACS constitue une injustice flagrante au regard de nos missions et contribue à réduire l'attractivité de notre métier.
- La dévalorisation du DDEEAS en diplôme de niveau II (suite à une harmonisation européenne) alors qu'il était de niveau I contribue également à l'affaiblissement de l'attractivité de notre fonction en bloquant la mobilité professionnelle et l'évolution de carrière.

- L'accès à un logement de fonction en N.A.S devrait être de droit sur l'ensemble de l'Académie. Que cela ne soit pas le cas n'encourage pas à candidater au DDEEAS quand, après une année difficile d'engagement impactant la vie familiale il faudra envisager une mobilité géographique de dernière minute.

Il n'est pas étonnant alors que les candidatures au DDEEAS diminuent d'année en année. Là encore la question se pose de savoir si l'objectif n'est pas, à terme, de réduire le nombre de DACS titulaires d'un DDEEAS pour les remplacer par des personnels qui s'adapteraient plus facilement aux nouvelles formes de management public, basé sur l'évaluation et les injonctions de la hiérarchie locale. Verra-t-on apparaître de nouvelles formes d'encadrement visant à substituer à une véritable direction un simple rôle de coordination ?

Sous couvert d'une politique dite « inclusive », s'impose surtout un déplacement d'élèves de la Segpa vers le collège sans que ne soit jamais posée la question des conditions pédagogiques et des moyens nécessaires permettant aux élèves de progresser dans leurs apprentissages, leur socialisation et leur estime de soi. En conséquence : une prise en charge de la difficulté scolaire qui perd en efficacité et un risque de ségrégation accru. Pour le SNUipp-FSU, aucune ambition de démocratisation du système éducatif ne peut se conduire en détruisant des structures spécialisées qui, au long de leur histoire, ont toujours su produire des pratiques innovantes pour répondre aux besoins des élèves.

Construire une école qui accueille la diversité des publics nécessite, au contraire, de permettre aux enseignants spécialisés de développer une pédagogie innovante et dynamique fondée sur les « toutes et tous capables ». En ce sens, Il est urgent de réaffirmer la spécificité du rôle du directeur et de la directrice de Segpa ainsi que leur utilité pour la qualité du service public dans l'accueil des élèves en grande difficulté scolaire.

REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE METIER et CONSTRUISONS UNE ECOLE DEMOCRATIQUE en réaffirmant nos valeurs, notre expertise et notre professionnalité !



Avec le SNUipp-FSU,
sortons la tête de l'eau.

Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre

Changeons l'école, votons !



INFORMER, DEBATTRE, AGIR ENSEMBLE !

LE SNUipp-FSU S'ENGAGE SUR L'AVENIR DES SEGPA, POUR LA DEFENSE D'UNE STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT ADAPTE DONT LE RÔLE DANS LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS SCOLAIRES EST ESSENTIEL !



Prochaines rencontres

Stage FSU, RIS SNUipp
13 novembre
Lycée Châtelet Douai

Réunion d'Information
Syndicales DACS
Collège Jean Moulin
Le Portel
26 novembre



CONSTRUIRE L'ACTION AVEC TOUS LES PERSONNELS EXERCANT EN SEGPA. La FSU et le SNUipp réunissent chaque année les collègues de Segpa.

Plus d'une vingtaine de RIS ou stages depuis 2015 : Libercourt, Lille, Raismes, Roubaix, Mouvaux, Bruay sur l'Escaut, Liévin, Calais, Arras, Berck, Béthune... Ce sont des temps forts de réflexion syndicale et d'élaboration de revendications. En janvier dernier, une ampleur nationale a été donnée à ces débats lors des Etats Généraux de la Segpa qui ont montré que les enseignants sont porteurs d'ambition pour les élèves, d'actions et de solutions innovantes pour améliorer la qualité du service public d'éducation.

MOBILISER ET PORTER LES REVENDICATIONS. Dans toutes les instances (CTA, CAPD...) ou dans les audiences sollicitées auprès du recteur ou du DASEN, la FSU revendique l'amélioration des moyens de fonctionnement des Segpa et de la considération due à ses personnels : **rétablissement des dotations permettant à toutes les Segpa de fonctionner avec une équipe complète, arrêt de l'assèchement artificiel des pré-orientations et orientation, arrêt de l'inclusion structurelle et dogmatique sans réflexion et moyens pédagogiques, reconnaissance indemnitaire pour tous les personnels et passage aux 18h !**

La mobilisation des collègues et du SNUipp permet de bloquer la politique de dépeçage radical des Segpa que voudrait mener l'administration. La FSU poursuivra son engagement dans les semaines et mois à venir : la FSU a invité les autres organisations syndicales à se mobiliser, une audience a été sollicitée auprès de la Rectrice dans le but de dénoncer la situation actuelle et lui demander de préciser la politique qu'elle entend mener pour les Segpa.

AGIR AVEC LES COLLEGUES. Le SNUipp-FSU a engagé l'an dernier les collègues à dénoncer auprès des élus et élues de l'Assemblée Nationale et du Sénat l'injustice que constitue le régime indemnitaire actuel pour les enseignants spécialisés du second degré qui sont les seuls à ne pas bénéficier de la revalorisation et voient même, pour certains, leur rémunération baisser ! Le SNUipp-FSU appelle également tous les DACS à engager une procédure de recours au Tribunal Administratif concernant le paiement de l'ISAE. Nous nous engageons à accompagner tous les collègues dans cette démarche avec l'aide d'un cabinet d'avocats qui a produit une procédure type disponible auprès des militants du SNUipp.

Voter SNUipp-FSU c'est se donner les moyens de mobiliser largement pour reprendre effectivement la main sur le métier de directeur ou directrice de Segpa.



Avec le SNUipp-FSU,
sortons la tête de l'eau.

Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre

Changeons l'école, votons !



COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES DIRECTEURS ADJOINTS CHARGES DE SEGPA

LES CANDIDATS DU SNUIPP-FSU



Bruno CARRE

Collège Jean Macé, Bruay sur l'Escaut



Véronique Marchand

Collège Germinial, Raismes



Corinne Ferri

Collège PH. De Commynes, Comines



Jean-Marie Delayen

Collège Jean Moulin, Le Portel

La Commission Consultative Paritaire Académique a pour mission de gérer principalement le mouvement des directeurs et directrices adjoint(e)s chargé(e)s de Segpa. Cette commission est paritaire entre l'administration et les représentants des personnels, mais n'est que consultative.

Au sein de la CCPA, les élu-es du SNUipp-FSU de l'Académie de Lille défendront les droits des personnels. Ils exigeront :

- La définition d'un règlement intérieur des opérations de la commission commun à toutes les académies,
- La transparence et l'information dans les opérations de mouvement et d'inscription sur les listes d'aptitudes,
- L'équité dans les procédures d'inscription et de nomination.

Élections professionnelles
du 29 novembre au 6 décembre



Changeons l'école, votons !

